

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre juin, à vingt heures quatorze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BICHES, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annie LECERF.

Présents : BARDIN-GIRARD Marilyn, BUISSON Xavier, DESOINDRE Nicolas, DORDOIGNE Serge, GENDRA Nicolas, LECERF Annie, PERRET Denise, ROLLOT Guillaume

Absents : GUENOT Christophe

Absents excusés : RHOUMY Éric, ZUIDERWIJK Christian

Secrétaire de séance : ROLLOT Guillaume

Le procès-verbal de la séance du 29 Avril 2024 2024 est adopté à l'unanimité.

Interventions :

- Monsieur Elie de SAINT-PÉREUSE : Présentation de l'association « Maux en Colère » ayant pour but d'arrêter les projets éoliens sur les communes de Maux et Tamnay-en-Bazois ;
- Monsieur Michel MARIE, Maire de la commune de Châtillon-en-Bazois et Madame Christiane MASCARELLO, 1^{ère} adjointe de la commune de Châtillon-en-Bazois : Présentation de l'École d'Enseignement Artistique Sud Morvan de Châtillon-en-Bazois et recherche d'adhérent pour pérenniser l'école.

Objets des délibérations :

- Délibération technique d'écritures comptables – Entrée du nouveau tracteur dans l'actif et sortie de l'ancien tracteur de l'actif
- Délibération technique d'écritures comptables – Sortie de l'actif pour la parcelle ZO 00097
- Vente de la Licence IV
- Définition des zones d'accélération d'énergie renouvelable
- Soutien aux communes de Maux et Tamnay-en-Bazois
- Demande de prorogation de la D.C.E 2021
- Devis volets roulants
- Adhésion à l'école d'Enseignement Artistique Sud Morvan de Châtillon-en-Bazois
- Questions diverses

DÉLIBÉRATION TECHNIQUE D'ÉCRITURES COMPTABLES – ENTRÉE DU NOUVEAU TRACTEUR DANS L'ACTIF ET SORTIE DE L'ANCIEN TRACTEUR DE L'ACTIF

N°2024-06-26

La Commune a fait l'acquisition d'un tracteur de la marque CLAAS auprès de l'entreprise BUCHEZ. Des écritures comptables sont nécessaires pour faire entrer le tracteur dans l'actif de la commune et faire sortir de l'actif l'ancien tracteur, qui a été repris par l'entreprise. Les écritures sont les suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 042 – Compte 6751 : 29 302 €

Recettes de fonctionnement :

- Chapitre 042 – Compte 7761 : 11 302 €

- Chapitre 77 – Compte 7751 : 18 000 €

Dépenses d'investissement :

- Chapitre 040 – Compte 192 : 11 302 €

Recettes de fonctionnement :

- Chapitre 040 – Compte 2182 : 29 302 €

Après délibération, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- D'appliquer les écritures comptables comme précitées.

Vote : Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0.

**DÉLIBÉRATION TECHNIQUE D'ÉCRITURES COMPTABLES – SORTIE DE L'ACTIF
POUR LA PARCELLE ZO 00097**

N°2024-06-27

La Commune a vendu la parcelle ZO 00097 à Madame Annie LECERF pour un montant de 230 €. Des écritures comptables sont nécessaires. Les écritures sont les suivantes :

Dépenses de fonctionnement :

- Chapitre 042 – Article 6751 : + 230 €

Recettes de fonctionnement :

- Chapitre 77 – Compte 7751 : + 230 €

Recettes d'investissement :

- Chapitre 040 – Compte 2111 : + 230 €

Madame LECERF a quitté la séance afin de procéder au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- D'appliquer les écritures comptables comme précitées.

Vote : Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0.

VENTE DE LA LICENCE IV DE FLEURY

N°2024-06-28

Madame le Maire informe :

Madame GONGORA a contacté la mairie pour le rachat de la licence IV de Fleury à l'occasion de l'ouverture de son restaurant à Moulins-Engilbert. Après échange avec Madame GONGORA, le prix de vente est fixé à 7 500 euros.

Après délibération, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- De ne pas vendre la licence IV à Madame GONGORA ;
- De garder la licence IV sur la commune ;
- De trouver une solution afin de garder la licence IV activée.

Vote : Pour : 0, Contre : 8, Abstention : 0.

DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION D'ENERGIE RENOUVELABLE

N°2024-06-29

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 20 novembre 2023 par laquelle il avait modalités de la

production d'énergies renouvelables prévues par l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération, une réunion publique a eu lieu le 7 février 2024 à laquelle une soixantaine de personnes a participé suivie d'une mise à disposition des habitants de la commune, d'un registre sur lequel étaient notées les préconisations définies lors d'une rencontre en date du 6 avril 2024 et consultable du 31 mai 2024 au 15 juin 2024

Le Maire présente le bilan, joint en annexe, de cette concertation :
- 0 personne ayant consigné des observations sur le registre

À l'issue de la concertation, les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes listés ci-après sont identifiées :

Zones d'accélération photovoltaïque sur bâtiment :

- PV toitures sur tous les bâtiments (bâti)
- Photovoltaïque au sol : au cas par cas

Zones d'accélération éoliennes :

chez les particuliers, avec une hauteur de 12 mètres de haut maximum

Zones d'accélération chaleur renouvelable

Pour tous les bâtiments.

Après délibération, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- d'identifier les zones d'accélération sur l'ensemble de la commune ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution du dossier.

Vote : Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0.

SOUTIEN AUX COMMUNES DE MAUX ET TAMNAY-EN-BAZOIS

N°2024-06-30

Madame le Maire informe le conseil municipal d'un projet éolien sur les communes de Maux et Tamnay-en-Bazois. Les communes de Maux et Tamnay-en-Bazois ont émis un avis défavorable à ce projet.

Après délibération, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de :

- de soutenir les communes de Maux et Tamnay-en-Bazois dans leur démarche.

Vote : Pour : 5, Contre : 1, Abstention : 2.

DEMANDE DE PROROGATION DE LA D.C.E 2021

N°2024-06-31

Madame Le Maire :

INFORME le Conseil Municipal que le montant de la subvention D.C.E 2021 disponible pour la Commune au titre l'année 2021 est de 6 000 €.

La Dotation n'a pas été réclamée par la commune et risque d'être perdue.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- de demander la prorogation de la D.C.E 2021 ;
- d'autoriser le Maire à établir le plan de financement ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au bon déroulement du dossier.

Vote : Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0.

DEVIS VOLETS ROULANTS

N°2024-06-32

L'entreprise GEFROY nous a transmis un devis mis à jour pour changer les volets roulants du logement se situant au-dessus de l'école. Le premier devis était de 2 579 euros et le second de 2 685 euros, soit une différence de 106 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- d'accepter le devis ;
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs au bon déroulement du dossier.

Vote : Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0.

ADHÉSION À L'ÉCOLE D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SUD MORVAN DE CHÂTILLON-EN-BAZOIS

N°2024-06-33

Madame le Maire informe que dans l'attribution de compensation perçue par la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, 2 485 euros sont dédiés à la compétence de la culture. La commune de Châtillon-en-Bazois finance l'École d'Enseignement Artistique Sud Morvan dont s'occupe l'association RESO. L'école a pour mission d'assurer la formation artistique des habitants, petits et grands, souhaitant découvrir la musique, la danse ou le théâtre et intervient également dans les écoles des communes adhérentes. Dans le but d'assurer la pérennité de l'école, il est demandé aux communes dépendantes de cette école, de reverser l'attribution de compensation dédiée à la culture à l'école de musique (RESO).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- d'adhérer à l'école de musique de Châtillon-en-Bazois ;
- de reverser l'intégralité de la somme perçue à l'école de musique soit 2 485 euros.

Vote : Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0.

QUESTIONS DIVERS

Avancement du projet « La P'tite Biches »

La signature chez le Notaire est en cours concernant l'achat du matériel et le bâtiment. Un diagnostic énergétique a été fait la semaine dernière, le résultat devrait être connu la semaine prochaine. La Sénatrice, Madame SOLLOGOUB, a rencontré le Préfet la semaine dernière qui a informé que la commune avait le droit à la subvention de soutien au commerce rural en plus de la DETR. Plusieurs tranches sont à prévoir pour cette dernière.

Pilier église

Le pilier central de l'église est en mauvais état. Des devis sont à prévoir.

Service auto-partage

La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan expérimente un service d'auto-partage avec voiture électrique sur la base du volontariat. La commune souhaite attendre la fin de l'expérimentation pour se prononcer sur ce projet.

Récupérateur d'eau

La Communauté de Communes Bazois Loire Morvan subventionne à hauteur de 50% les particuliers souhaitant acheter un récupérateur d'eau.

Adressage

L'adressage de la commune est en cours avec le SIEEEN et devrait bientôt se finaliser.

Logements communaux

Le logement se trouvant au-dessus de l'école sera vacant mi-août et celui du Bourg début septembre 2024. Les logements vont être mis prochainement à la vacance.

Élections

Le planning des permanences pour les deux tours des élections législatives est fait.

Séance levée à 21H40.

Le Maire
Annie LECERF



Le secrétaire de séance
Guillaume ROLLOT

